

che. Tous deux en refusèrent l'hommage à Thibaud de Rougemont. Ce dernier prit les armes et vint mettre le siège devant le château de Montcarra qu'il enleva par surprise au bout de quelques jours et incendia. Jehan de Torchefelon, réduit à merci, s'empressa de signer son acte de reddition. Charvet, qui l'a reproduit, prétend que c'est le premier en langue française qui se trouvait dans les archives de Vienne¹:

« L'an 1402, le 17^e jour d'avril, Jehan de Torchefelon et Jehan de Urre rendent et baillent franchement et quittement, la maison fort de Moncara à très R. P. en Dieu messire Thibaut de Rougemont, archevêque et comte de Vienne et Abbé de Saint-Cher, pour faire de ladite maison fort tout à sa propre volonté et plaisir, pour iceu que le dit monsieur de Vienne, abbé dessus dit, à la requête de tous les chevaliers et escuers qui estoient pour lors en sa compagnie, étant pour lors en ladite maison, leur donne licence de eux en aller ségurement et de les faire conduire jusques à lieu ségur avec toutes leurs montures, harnois et deferre, et tout ce qu'ils diront par leur serment qui sera à eux et parmi eux ; aussi les dits Jehan de Torchefelon et Jehan de Urre pour eux et en nom d'eux et de tous les autres compagnons étant pour lors en ladite fort maison, promettent et jurent par la foi et serment de leurs corps et de tous les autres ci-dessous contenus de non soi jamais armer, ne être contre ledit monsieur de Vienne et abbé dessusdit, ne contre son Eglise et sa terre ; et pour tenir ceste chose ferme et stable, ledit Jehan de Torchefelon et tous les autres en tant comme il touche à eux pour leurs parties ; et nobles et puissants seigneurs messire Jehan de Rougemont, chevalier seigneur de Fontenai ; messire Gui de Rougemont, chevalier, seigneur de Royffeï ; messire Jehan de Tellay, chevalier ; messire Antoine, seigneur de Grôlé, chevalier ; Jehan de Thoraise, seigneur de Torpe, et Etienne Raton, escuer, pour la partie dudit Monsieur de Vienne, ont promis de tenir fermes et stables les choses dessus dites, en tant comme il touche Monsieur de Vienne.

« Donné dans ladite maison de Montcara, l'an et jour dessus dits, préents, nobles gentilshommes Philippe du Guey et Prim de Molant, escuers, et plusieurs autres. Jehan de Torchefelon, Jehan de Urre, Giraut

1. Cf. Collombet, *loc. cit.*, t. II, pp. 342 et suiv.